



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Pôle Pédagogique

Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par :
IA-IPR de Lettres

Tél : 03 88 23 38 59/
38 71/35 25

Fax : 03 88 23 39 63

Mél : ia-ipr.lettres@ac-
strasbourg.fr

Réf : 18-19/A-LETTRES/Lett de
rentrée 05 09 18

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 9 septembre 2021

Agnès HUGENELL
Hélène MARTINET
Christophe BOUCHOUCHA
Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE
Inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogiques régionaux
de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de Lettres

s/c de Madame, Monsieur le chef d'établissement
Lycées et collèges (publics/privés)

Lettre de rentrée 2021

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

Nous espérons que d'agréables et reposants congés ont succédé à une année scolaire éprouvante. Nous vous remercions encore pour votre engagement sans faille et vous souhaitons une reprise sereine.

Monsieur Paul Raucy, inspecteur général de l'éducation nationale des sports et de la recherche, fait valoir ses droits à la retraite. Nous rendons hommage à l'action qu'il a menée sans relâche en faveur de l'académie de Strasbourg au sein du groupe des Lettres de l'inspection Générale et comme correspondant académique. Nous lui souhaitons une très belle retraite.

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer que Monsieur Alain BRUNN, IGENSR, suivra notre discipline à compter de cette rentrée.

Assurer la continuité pédagogique

La rentrée scolaire s'inscrit à nouveau dans le contexte particulier qui résulte de la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020. En fonction des évolutions de la situation, l'enseignement pourra, à nouveau, être amené à se dérouler partiellement ou entièrement à distance. Si l'adaptation des pratiques pédagogiques et numériques propres à ce mode d'enseignement est désormais familière, il est cependant important de poursuivre la réflexion dans ce domaine. Il reste essentiel d'anticiper et d'explicitier les diverses modalités de travail auxquelles les élèves pourront être confrontés, en continuant à affiner les méthodes de communication avec les familles. La réflexion doit nécessairement être collective pour gagner en cohérence et doit s'inscrire dans un cadre défini par le plan de continuité pédagogique de l'établissement.

C'est aussi l'occasion de se pencher sur la question du travail personnel de l'élève, afin de développer sa capacité à planifier son temps, à hiérarchiser les tâches et à se concentrer sur celles qui favoriseront l'acquisition solide des connaissances et l'autonomie dans les apprentissages. Pour ce faire, il est possible de s'appuyer sur les ressources pédagogiques actualisées présentes sur le site de l'académie.

Rendez-vous de carrière – accompagnement – promotion

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion.

L'enseignement du français

Nos priorités sont les suivantes :

1 – l'acquisition des savoirs fondamentaux : « lire, écrire, compter et respecter autrui ». Cette année encore, la priorité sera donnée à l'apprentissage des compétences essentielles à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel. Nous nous mobiliserons pour faire progresser les élèves dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de l'oral.

2- L'apprentissage de la lecture, le développement de ses pratiques et du goût de lire demeurent des priorités de la politique éducative nationale. Votre engagement à cet égard est précieux et reconnu. Le Quart d'heure lecture s'impose à tous, soutenu tant au niveau national qu'académique, et ses vertus gagnent progressivement toute la communauté éducative. Un Vademecum académique est mis en ligne afin d'accompagner les établissements et les équipes dans la mise en place du dispositif. Nous vous invitons également à travailler avec les bibliothèques, les librairies et tous les lieux d'art et de culture et à découvrir les nombreux et stimulants projets promus par la Daac.

Dans chaque collège, deux professeurs référents lecture ont été désignés, dont les missions et les champs d'intervention peuvent recouvrir toutes les dimensions de la lecture selon des perspectives adaptées à chaque établissement. Nous connaissons l'appétence des équipes de Lettres pour les projets articulant lecture, culture et expression et vous soutenons dans vos entreprises.

Nous saluons la remarquable mobilisation des équipes à l'égard des difficultés de lecture mises au jour par le test de fluence d'entrée en 6^{ème}. Nous vous invitons à consolider, pérenniser et développer ces pratiques qui ont contribué à réduire les effets du confinement sur les compétences de lecture des élèves. Afin d'entretenir la dynamique de réflexion et de formation engagée au cours de l'année précédente, un GFA interdisciplinaire sur la compréhension démarrera ses travaux à l'automne. Les diaporamas supports des formations déployées en mai sont désormais en ligne. Le texte du second test de fluence, ainsi que la grille d'évaluation qualitative de la prosodie, constituent des outils à votre disposition, à adapter selon vos projets pédagogiques.

3 - La différenciation pédagogique est un levier majeur de réussite dans le contexte actuel. Nous poursuivrons la réflexion sur cette pratique de classe au sein des équipes pédagogiques

et disciplinaires, à l'occasion de nos visites dans les classes ou encore dans le cadre d'un groupe de travail académique.

4- l'étude de la langue est à renforcer dans les classes de collège comme dans celles de lycée. La grammaire du français publiée par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse peut être consultée à partir du lien suivant : <https://eduscol.education.fr/cid153085/grammaire-francais.html>.

Nous vous encourageons à vous approprier cet ouvrage qui recense les connaissances actuellement disponibles en linguistique française. Cette terminologie constituera une aide utile et efficace dans l'enseignement de la langue et un point d'appui pour l'harmonisation de nos pratiques.

La réflexion sur l'évaluation des élèves, en tant qu'acte pédagogique majeur, se poursuit.

À cet égard, les évaluations en début de sixième et les tests de positionnement en seconde sont reconduits et affinés. Désormais mieux connus et plus aisément exploitables -grâce notamment à la mise à disposition des questions et des réponses des exercices de compréhension, dits « tests spécifiques »-, ils compléteront vos propres constats. Nous recommandons à votre attention l'excellent document d'analyse des résultats, qui permet de cerner finement les acquis et les besoins des élèves, « guide des scores des tests spécifiques » : <https://www.education.gouv.fr/evaluations-de-debut-de-sixieme-2020-premiers-resultats-307125>. Le principe de ces exercices totalement accessibles est désormais étendu aux évaluations de seconde. Nous vous engageons à exploiter ces résultats et à en faire un objet de réflexion individuel et collectif. En sixième, le test de fluence national devrait être doublé, cette année encore, par un second test mutualisé organisé en fin d'année.

La question de l'évaluation au lycée sera au cœur des travaux de la rentrée dans chaque établissement et nous conduira dans les prochaines semaines à réfléchir à vos côtés sur le sens et à la place à donner aux évaluations. Le décret du 27 juillet 2021 et la note de service précisent les modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat à compter de la session 2022.

Au lycée, les modalités de prise en compte du contrôle continu pour le baccalauréat sont profondément modifiées et constituent l'occasion de poursuivre la réflexion autour de l'évaluation au lycée général et technologique entamée dans le cadre de la réforme. Désormais, la part de contrôle continu du baccalauréat (40%) est composée uniquement des moyennes annuelles des disciplines qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale : elles acquièrent ainsi une valeur certificative.

La note de service du 28 juillet 2021 décrit ces nouvelles modalités d'évaluation et définit les contours de la réflexion à mener en ce début d'année. Pour chaque enseignement, les établissements organiseront la formalisation collégiale d'un projet d'évaluation, avec l'appui des corps d'inspection. Dans le cadre de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats, les équipes définiront les modalités (nature, nombre, attendus, calendrier...) des évaluations sur lesquelles reposeront les moyennes. Une fois validé par le conseil pédagogique, le projet d'évaluation de l'établissement sera communiqué aux élèves et aux familles.

Examens

En ce qui concerne l'EAF, le DNB et l'épreuve de CGE, vous pourrez consulter l'ensemble des sujets de la session 2021 sur le site académique, dans la rubrique « Examens », ainsi que le diaporama du 11 juin consacré à l'épreuve orale.

Grand oral

Le grand oral en fin de terminale constitue un temps fort de la fin des études secondaires. Aussi convient-il de le préparer au mieux et ce le plus tôt possible. Pour ce faire, nous vous encourageons à multiplier et diversifier les pratiques de l'oral au sein de la classe à tous les niveaux et à vous engager dans des projets interdisciplinaires contribuant à faire progresser les élèves dans la maîtrise de l'oral. Vous pourrez consulter avec profit les travaux présentés lors du séminaire de 2019 intitulé : « La prise en compte de l'oral au lycée : travailler les compétences orales avec les élèves »

<https://eduscol.education.fr/cid140653/la-prise-en-compte-de-l-oral-au-lycee%02travailler-les-competences-orales-avec-les-eleves.html>

Programmes

Au lycée, nous rappelons que pour l'heure, c'est le BO du 30 juillet 2020 qui définit les épreuves de français :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm>

Les programmes des classes de lycée figurent toujours sur Eduscol à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/1712/programmes-et-ressources-en-francais-voie-gt>

L'objet d'étude pour lequel les œuvres sont renouvelées est, pour la voie générale,

La littérature d'idées du XVI^e siècle au XVIII^e siècle

- Rabelais, *Gargantua* / parcours : rire et savoir.
- La Bruyère, *Les Caractères*, livres V à X / parcours : la comédie sociale.
- Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (du « préambule » au « postambule ») / parcours : écrire et combattre pour l'égalité.

Une précision au sujet de cette dernière œuvre : aux yeux de la commission des programmes, la délimitation de la fin du texte (« ...au postambule ») était inclusive : le passage « Femme, réveille-toi... » à « ...embrasse l'ordre social. 14 septembre 1791 » et donc le texte sous-titré « Formes du contrat social de l'homme et de la femme » peuvent à bon droit faire l'objet d'une étude et servir de support aux explications à l'oral des EAF. Il semble que certaines éditions aient fait l'impasse sur cette partie du texte : les professeurs qui auraient fait le choix de ces dernières ne sont cependant pas contraints de l'ajouter dans leurs sélections pour l'explication, mais gagneraient à intégrer ces pages à leur étude d'ensemble.

Et pour la voie technologique,

La littérature d'idées du XVI^e siècle au XVIII^e siècle

- Rabelais, *Gargantua*, chapitres XI à XXIV / parcours : la bonne éducation.
- La Bruyère, *Les Caractères*, livre XI « De l'Homme » / parcours : peindre les Hommes, examiner la nature humaine.
- Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (du « préambule » au « postambule ») / parcours : écrire et combattre pour l'égalité.

Spécialité HLP

Le programme de terminale de l'enseignement de spécialité « humanités, littérature et philosophie » est à consulter à partir du lien suivant : <https://eduscol.education.fr/cid144169/hlp-bac-2021.html#lien2>

Le BO du 13 février 2020 (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001793N.htm>) fixe le programme limitatif sur lequel portera l'épreuve écrite de spécialité de terminale.

Semestre 1

Objet d'étude - La recherche de soi :

- « Les expressions de la sensibilité » ;
- « Les métamorphoses du moi ».

Semestre 2

Objet d'étude - L'humanité en question :

- « Histoire et violence » ;
- « Les limites de l'humain ».

Les autres points du programme ne sont pas facultatifs ; il convient de les traiter notamment en vue du grand oral.

Des ressources d'accompagnement sont disponibles sur Eduscol (<https://eduscol.education.fr/cid144169/hlp-bac-2021.html#lien2>) et sur le site académique.

Pour les classes de STS :

La note de service qui présente les deux thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de section de Brevet de technicien supérieur (BTS) pour la session 2022 est parue au Bulletin officiel n°16 du 22 avril 2021.

- Thème n°1 « De la musique avant toute chose ? » ;
- Thème n°2 « Dans ma maison »,

Pour chacun des thèmes, la note de service mentionne la problématique, les mots-clés, ainsi que des indications bibliographiques (littérature, essais, films, séries, documents iconographiques, sitographie).

Langues et Cultures de l'Antiquité (L.C.A.)

Depuis la rentrée, **un nouvel enseignement facultatif de « Français et culture antique » est proposé aux élèves de la classe de sixième**. Il est mis en œuvre à titre expérimental pour l'année scolaire 2021-2022 dans plusieurs collèges de l'académie. Nous

remercions les professeurs qui ont accepté de s'engager dans cette expérimentation et espérons qu'un plus grand nombre d'établissements pourra proposer cet enseignement dès la rentrée 2022.

Ce nouvel enseignement ne consiste pas en l'introduction précoce d'un enseignement des langues anciennes. Il vise à répondre à des besoins linguistiques et culturels des élèves qui souhaitent renforcer et enrichir leur connaissance et leur usage de la langue française. En cela, il permet de consolider les acquis dans le domaine de la maîtrise du français : lexicque, orthographe, grammaire et syntaxe. Il vise également à initier les élèves à la culture antique et à enrichir leurs connaissances.

Le lien suivant vous permet d'accéder au programme : <https://www.education.gouv.fr/nouvel-enseignement-facultatif-de-francais-et-culture-antique-pour-la-classe-de-sixieme-308426>

Rappelons cette année encore qu'il est essentiel de réaffirmer **le rôle que jouent les langues et cultures de l'Antiquité dans l'acquisition des savoirs fondamentaux** et dans la consolidation des compétences langagières et linguistiques essentielles à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'individu. La crise sanitaire a considérablement creusé les inégalités scolaires. Ancrées dans un projet éducatif collectif et personnel, les LCA contribuent efficacement à compenser les écarts dans le domaine de la lecture, de l'écriture, de l'oral et de la langue.

Pour connaître l'actualité de la discipline, nous vous invitons à consulter régulièrement la rubrique « langues et cultures de l'Antiquité » du site disciplinaire de l'académie : <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/langues-et-cultures-de-lantiquite/> où vous trouverez les textes réglementaires qui organisent l'enseignement des LCA ainsi que des ressources pédagogiques.

Pour rappel, le Bulletin Officiel du 21 mai 2020 fixe le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité :

(<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009216N.html>)

Les œuvres obligatoires au programme en LCA de la classe de Terminale en 2020-2021 et 2021-2022 sont :

- en grec, *La Vie d'Alcibiade* de Plutarque / *Gatsby le Magnifique* de Francis Scott Fitzgerald.

La confrontation entre ces deux œuvres s'inscrit dans le cadre de l'objet d'étude : « L'homme, le monde, le destin » et du sous-ensemble : « Le « grand théâtre du monde » : vérité et illusion. »

- en latin, *Les Métamorphoses* (livres 1 à 3) d'Apulée ; *La Maison aux esprits* (chapitres 1 à 4) d'Isabel Allende.

La confrontation entre ces deux œuvres s'inscrit dans le cadre de l'objet d'étude : « Croire, savoir, douter » et du sous-ensemble : « Magie et pratiques magiques ».

Vous trouverez également sur le site des lettres des propositions de séquences et de projets adaptés à tous les niveaux vous permettant de mettre en œuvre la continuité pédagogique et de faire évoluer vos pratiques. Que les professeurs qui contribuent à enrichir la page des langues anciennes soient très sincèrement remerciés de leur travail.

Si la situation sanitaire le permet, l'année scolaire sera ponctuée par plusieurs temps de formation. Nous aurons ainsi l'occasion d'échanger sur la situation de l'enseignement des LCA dans l'académie et de poursuivre notre réflexion commune sur les pratiques pédagogiques. Les inscriptions au PAF sont possibles jusqu'au 20 septembre 2021.

En lien avec la délégation académique à l'action culturelle, l'inspection pédagogique régionale vous propose plusieurs actions à mener dans le domaine des LCA.

Des sujets spécifiques sont proposés dans le cadre du **Printemps de l'écriture** (<http://www.printemps.site.ac-strasbourg.fr/langues-et-cultures-de-lantiquite/>) ; le thème retenu pour l'édition 2022 est « Feuille ».

Le concours *ludi grammatici*, qui connaît un succès grandissant dans notre académie et qui semble retenir l'intérêt de collègues d'autres académies, se déroulera au mois de février ou de mars. De plus en plus d'élèves et de professeurs se laissent prendre au jeu et prennent plaisir à participer à ce concours.

Elèves allophones et DELF

Le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage, <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/casnav/accueil-casnav/>) vous apportera toutes les informations et ressources concernant les élèves allophones.

Tout professeur de lettres peut choisir de s'engager dans l'enseignement du FLS et de s'y former. Un parcours FLS figure au PAF, ainsi que de nombreuses formations, à rechercher sous la rubrique « élèves à besoins spécifiques ». Pour les enseignants déjà engagés dans ce domaine, il est intéressant de préparer la certification complémentaire en FLS/FLSco.

Vous pouvez prendre contact par courriel : ce.casnav@ac-strasbourg.fr ou par téléphone au 03 88 45 92 55, ou vous adresser aux chargées de mission de votre département :

- pour le Bas-Rhin : agnes.masse@ac-strasbourg.fr
- pour le Haut-Rhin : pauline-hina.dietrich@ac-strasbourg.fr

Par ailleurs, si votre établissement accueille une UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), nous vous invitons à travailler en étroite collaboration avec son coordonnateur de façon à favoriser l'intégration des élèves allophones en classe ordinaire.

Grâce aux efforts conjugués de toutes les parties concernées, notre académie offre la possibilité à un nombre de plus en plus important d'élèves de passer les épreuves du DELF (niveaux A1, A2 et B1). Nous remercions vivement les enseignants qui ont permis la bonne tenue de la session 2021. Rappelons ici que cette tâche fait pleinement partie des missions du coordonnateur d'UPE2A. En 2022, deux sessions se dérouleront les 12 mai et 2 juin.

Théâtre et spectacle vivant

Au collège comme au lycée, il est essentiel de sensibiliser les élèves au spectacle vivant et à la pratique du théâtre. Dans le cours de français ou hors la classe, il convient de favoriser la rencontre avec les textes dramatiques patrimoniaux ou contemporains, de développer la créativité des élèves et de les initier au jeu théâtral. Des projets artistiques peuvent être conduits en partenariat avec des structures culturelles, des troupes ou des artistes.

Si la situation sanitaire devait entraîner la mise en place d'un enseignement à distance, des ressources disponibles sur Eduscol (<https://eduscol.education.fr/theatre/actualites/continuite-pedagogique>) et sur le site académique pourront vous permettre d'assurer la continuité pédagogique.

Le Bulletin officiel du 1^{er} juillet 2021 présente le programme limitatif pour l'enseignement optionnel de théâtre en classe terminale pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 :

- Le thème de l'année scolaire 2020-2021 est reconduit pour l'année 2021-2022 : « **Génération(s)** »
- Pour l'année scolaire 2022-2023, le thème retenu est « **Le jeu** »

Le même Bulletin officiel fixe le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de théâtre en classe terminale pour les années 2021-2022 et 2022-2023 :

- Pour l'année scolaire 2021-2022, les deux questions retenues sont :

- **Les femmes dans trois comédies de Molière : *L'École des femmes* (1662), *Le Tartuffe* (1664) et *L'Amour médecin* (1665).**

Ce programme s'appuie sur les captations de référence suivantes :

- *L'École des femmes*, mise en scène de Didier Bezace, Cour d'honneur du palais des papes, 2001 ;
- *Le Tartuffe*, mise en scène de Stéphane Braunschweig, Théâtre national de Strasbourg, 2008 ;
- *L'Amour médecin*, mise en scène de Jean-Marie Villégier et Jonathan Duverger, Comédie-Française, 2005.

- **Antoine Vitez et *Le Soulier de satin* de Claudel.**

Ce programme s'appuie sur la captation de la pièce jouée au festival d'Avignon, première et deuxième journées (1987).

- **Pour l'année scolaire 2022-2023, les deux questions retenues sont :**

- **Antoine Vitez et *Le Soulier de satin* de Claudel.**

Ce programme s'appuie sur la captation de la pièce jouée au festival d'Avignon, première et deuxième journées (1987).

- **Shakespeare, *Richard III*.**

Ce programme s'appuie sur les mises en scène de Thomas Ostermeier (2016) et de Thomas Jolly (2017).

En 2022, nous célébrerons le 400e anniversaire de la naissance de Molière. C'est l'occasion de conduire dès à présent des projets pédagogiques favorisant la rencontre sensible des élèves avec le spectacle vivant, de faire vivre les textes de Molière et de rassembler une mémoire collective autour de cette figure emblématique du théâtre français. Dans cette perspective, l'ANRAT propose une action intitulée « Opération Molière ».

Cinéma audiovisuel

Le Bulletin officiel du 1^{er} juillet 2021 présente le programme limitatif des trois œuvres cinématographiques et audiovisuelles inscrites au programme d'enseignement de spécialité de la classe de terminale pour les deux prochaines années scolaires.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/MENE2117450N.htm>

Pour l'année scolaire 2021-2022, les œuvres cinématographiques retenues sont les suivantes (Le B.O. précise les questionnements associés) :

***Cléo de 5 à 7* d'Agnès Varda, fiction, 1962**

***Ready Player One* de Steven Spielberg, fiction, 2018**

***Secret beyond the door (Le secret derrière la porte)* de Fritz Lang, 1947**

Pour l'année scolaire 2022-2023, les œuvres cinématographiques retenues sont les suivantes :

***Ready Player One* de Steven Spielberg, fiction, 2018**

***Secret beyond the door (Le secret derrière la porte)* de Fritz Lang, 1947**

***I Vitelloni (Les Vitelloni)* de Federico Fellini, 1953**

Par ailleurs, les dispositifs « collègue au cinéma » et « lycéens et apprentis au cinéma » proposent une programmation digne d'intérêt et susceptible de nourrir vos séquences d'enseignement :

En 6^e/5^eme : *La flèche brisée* (Delmer Daves, 1950), *Le garçon et le monde* (Alê Abreu, 2013), *Les temps modernes* (Charlie Chaplin, 1936) ;

En 4^e/3^e : *Bienvenue à Gattaca* (Andrew Niccol, 1997), *Les glaneurs et la glaneuse* (Agnès Varda, 2000), *Douze hommes en colère* (Sidney Lumet, 1957).

Le lien sur le site du RECIT : <https://www.lerecit.fr/education/college-au-cinema/>

Dans le cadre de « lycéens et apprentis au cinéma », 2 films au choix pour chaque trimestre :

Au 1er trimestre - *De battre mon cœur s'est arrêté* (Jacques Audiard, 2005) ou *Alien* (Ridley Scott, 1979) ;

Au 2^eme trimestre : *Josep* (Aurel, 2020) ou *L'esprit des lieux* (Stéphane Manchegatin et Serge Steyer, 2018) ;

Au 3^eme trimestre : *Tel père, tel fils* (Hirokazu Kore-Eda, 2013) ou *Mustang* (Deniz Gamze Ergüyen, 2015).

Le lien pour cette programmation : <https://www.lerecit.fr/education/lyceens-et-apprentis-au-cinema/>

Concours

Nous nous réjouissons des bons résultats obtenus, cette année encore, aux concours internes (CAPES et agrégations). Nous invitons vivement les professeurs désireux de s'y préparer à contacter rapidement les services de la formation (ce.dafor@ac-strasbourg.fr) et à se renseigner sur les modalités et les dates d'inscription au concours sur SIAC2 (www.education.gouv.fr). **Vous pourrez vous inscrire aux parcours de formation proposés au PAF avant le 20 septembre 2021.**

Plan Académique de Formation

Le plan académique de formation peut être consulté en ligne :

<http://www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels/enseignants-cpe-et-cop/paf/>

Il vous appartient de vous inscrire **avant le jeudi 20 septembre 2021**, en fonction de vos centres d'intérêt et des priorités définies par votre établissement.

Certifications complémentaires et CAFFA

Si vous souhaitez valider certaines compétences particulières en Histoire des Arts, cinéma-audiovisuel, théâtre, Langues et Cultures de l'Antiquité ou français langue seconde, nous vous recommandons de prendre l'attache des services de la DEC (Division des Examens et Concours) pour procéder à votre inscription à l'un de ces examens.

Une certification complémentaire atteste d'un parcours effectif : il s'agit d'un examen qui se prépare, car il évalue à la fois de solides connaissances théoriques et actualisées, la capacité à mener une réflexion didactique et pédagogique approfondie dans le domaine visé et une pratique avérée. Toute inscription prématurée serait donc inefficace.

Nous invitons les professeurs qui souhaiteraient obtenir la certification L.C.A. à consulter le *vademecum* disponible sur le site Eduscol ainsi que le rapport de jury publié sur le site académique.

Les professeurs qui envisagent de s'inscrire à la certification complémentaire cinéma-audiovisuel pourront consulter avec profit le rapport de jury de la dernière session qui sera mis en ligne courant septembre.

La certification complémentaire en FLS/ FLSco se déroule entre février et avril, vous trouverez le rapport de jury de la dernière session sur le site des lettres et le site du Casnav.

Action culturelle

Vous êtes nombreux à participer chaque année aux diverses actions culturelles que propose notre académie :

<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/>

A cet égard, nous vous rendons attentifs aux formations proposées par la DAAC (Délégation Académique à l'Action Culturelle) dans les domaines suivants : architecture, arts du cirque, arts visuels, cinéma, culture scientifique et développement durable, danse, éducation aux médias, lecture-écriture, musique, patrimoine/mémoires, théâtre.

<http://paf.site.acstrasbourg.fr/consultation/paf1.php?indice=40&max=10&titre=%3Ch1%3ETh%3%A8me%C2%A0:%C2%A0Ouverture%20culturelle%3C/h1%3E>

Dates et manifestations à noter dans vos agendas

- Les inscriptions au PAF sont possibles jusqu'au 20 septembre.
- Des formations consacrées aux nouveaux programmes de lycée sont programmées tout au long de l'année.
- Les dates d'inscription aux certifications complémentaires vous seront communiquées par la DEC via un courrier adressé aux chefs d'établissement.

Contact avec les IA-IPR de lettres et communication avec les services académiques :

Nous vous informons régulièrement via les listes de diffusion ou au moyen de messages électroniques de l'actualité de notre discipline. Ces courriels sont envoyés à l'adresse professionnelle académique.

Il vous est possible de nous écrire à l'adresse générique ia-ipr.lettres@ac-strasbourg.fr.

Vous trouverez ci-joint la répartition des établissements entre les quatre IA-IPR de lettres.

Pour toutes les questions d'ordre administratif (congé de formation, évolution de carrière, situation administrative etc.), nous vous invitons à solliciter les gestionnaires de la direction du personnel enseignant.

- Pour les professeurs de lettres classiques : Martine Schuster-Robinet (martine.robinet@ac-strasbourg.fr)
- Pour les professeurs de lettres modernes : Anne-Claire Hugel (anne-claire.hugel@ac-strasbourg.fr) et Zohra Zerri (Zohra.Zerri@ac-strasbourg.fr)

Chargés de mission d'inspection

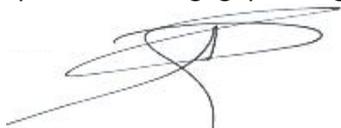
Nous adressons nos plus sincères remerciements à Véronique BODAINÉ et à Angélique GILLIG, qui ont travaillé à nos côtés en tant que chargées de mission et qui ont pris une part active à l'animation pédagogique et à l'accompagnement des professeurs. La valeur de leur investissement a été appréciée de tous.

Cette année, notre équipe de chargés de mission d'inspection sera composée de huit professeurs : Mesdames Anne-Laurence BOEGLIN, Claire CAKPO, Elodie DALY, Alice FAYE, Séverine GRINET, Carine HASSLER, Alexandra LAGIES et Marie WIEDER et Monsieur Valentin RIETZ. Vous pourrez compter sur leurs conseils pour vous accompagner dans vos missions et vous apporter leurs conseils.

Les Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Lettres



Ch. BOUCHOUCHA



J.P. GROSSET-BOURBANGE



A. HUGENELL



H. MARTINET

P.J. : Liste Répartition des établissements